

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
COLLEGE COMMUNAL

SEANCE DU 8 novembre 2021

Présents: MM. Marc BOLLAND
Arnaud GARSOU, Ismaïl KAYA, Christophe BERTHO, Florence WESTPHAL, Julie FERRARA
Marie GREFFE
Ingrid ZEGELS

Bourgmestre Président
Echevins
Présidente du CPAS
Directrice générale

objet : ORDONNANCE DE POLICE – STATIONNEMENT DU TECHNI TRUCK A
HOUSSE.

LE COLLEGE,

Vu la loi et le règlement général relatifs à la police de la circulation routière ;

Vu la Nouvelle Loi Communale et notamment l'article 130bis ;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière ;

Vu la Circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Considérant que la Province de Liège met à la disposition des écoles son semi-remorque « Techni Truck » destiné à la promotion et la valorisation des métiers techniques ;

Considérant que ledit camion sera présent à l'école communale de HOUSSE, le lundi 22 novembre 2021 et que son stationnement nécessite une réservation d'emplacements ;

Considérant qu'il s'agit de préserver la sécurité des usagers ;

ORDONNE à l'unanimité :

Article 1 : Le stationnement sera réservé pour le camion « Techni Truck », sur la place de l'Eglise à HOUSSE et ce, sur une longueur de 25 mètres, le lundi 22 novembre 2021, de 7h à 16h30.

Article 2 : Les présentes mesures seront portées à la connaissance des usagers par la mise en place d'une signalisation apposée conformément à la circulaire ministérielle précitée.

Article 3 : Les contrevenants à la présente ordonnance de police sont passibles de peines de police.

Article 4 : La présente ordonnance sera transmise pour information au SRI, à la Croix-Rouge, au Dirigeant de la Police locale de Blegny et au Service des Travaux pour suite utile.

PAR LE COLLEGE,

La Directrice générale,
(s) Ingrid ZEGELS

La Directrice générale,



Le Président,
(s) Marc BOLLAND

Le Bourgmestre,